

Actions éducatives

Commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale en 2018

NOR : MENE1815668N
note de service n°2018-070 du 18-6-2018
MEN - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs

Lors de l'année scolaire 2018-2019, la communauté éducative s'engagera dans le dernier temps fort du cycle commémoratif du Centenaire auquel elle participe activement depuis 2014, en lien étroit avec la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale, dont le ministère de l'Éducation nationale est membre fondateur.

L'année 2018 offre l'occasion de commémorer les événements qui marquèrent les derniers mois de la guerre et le retour à la paix. La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 en sera le point d'orgue, mobilisant, comme en 2014, l'ensemble de la société française et des anciens pays belligérants impliqués dans le travail de mémoire.

Les grands axes thématiques et les enjeux de cette commémoration sont rappelés sur Éduscol à l'adresse : eduscol.education.fr/centenaire-premiere-guerre-mondiale et sur le site de la Mission du Centenaire : www.centenaire.org/fr/espace-pedagogique.

1. 2018 « Année Clemenceau »

Le président de la République a souhaité que 2018 soit dédiée à Georges Clemenceau, dont l'action énergique au sein du gouvernement d'union nationale qu'il dirigea à partir du 17 novembre 1917 eut un rôle important sur la mobilisation de toutes les forces de la Nation, jusqu'à la victoire finale de novembre 1918.

Il est proposé aux élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées de réaliser, de façon collective, dès la rentrée 2018, **de courtes vidéos sur la figure de Clemenceau, le « Père la Victoire »**. Les vidéos seront transmises à la Mission du Centenaire qui compilera des extraits des meilleures réalisations pour une projection lors des commémorations de l'automne 2018.

Le site officiel de l'année Clemenceau, conçu par la Mission du Centenaire et consultable à l'adresse clemenceau2018.fr, met à la disposition des enseignants et des élèves des ressources pédagogiques sur Georges Clemenceau et son action au sein du gouvernement entre 1917 et 1918. Sur ce site, on trouvera, en octobre 2018, un web-documentaire réalisé par Réseau Canopé à destination de la communauté éducative.

2. Les actions éducatives nationales s'inscrivant dans le cadre du Centenaire

Le concours « **Les petits artistes de la mémoire** » du Centenaire, organisé depuis 2008 par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) avec le soutien du ministère de l'éducation nationale, permet aux enseignants de faire travailler les élèves de

CM2 sur le parcours de guerre d'un combattant de leur commune et d'élaborer un carnet artistique, parfois en lien avec une classe d'élèves allemands, portant notamment sur le parcours et quotidien de nos ancêtres durant le conflit.

Les éditions Milan, en partenariat avec la Fondation Varenne et la Mission du Centenaire diffuseront, après la rentrée 2018, dans les écoles élémentaires, à destination des élèves de CM2, 900 000 exemplaires d'un numéro spécial du journal « 1 jour, 1 actu » consacré à l'année 1918, à l'Armistice et à la paix. Les classes qui le souhaiteront pourront s'inscrire au concours « **Les enfants pour la Paix** », consistant, en s'appuyant sur ce journal, à constituer un dossier dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire associant histoire, français, arts plastiques, éducation aux médias, etc.

Comme chaque année depuis 2014, le concours franco-allemand EUSTORY, organisé par la Fédération des Maisons franco-allemandes, la Mission du Centenaire et leurs partenaires, permettra aux collégiens et aux lycées de mener une réflexion comparée sur la guerre et sur la paix.

Ces différentes actions éducatives sont présentées sur le site Éduscol à l'adresse : eduscol.education.fr/centenaire-premiere-guerre-mondiale

3. Les projets d'initiative locale

Comme chaque année, les comités académiques du Centenaire proposeront les projets les plus marquants à la labellisation de la Mission du Centenaire. Les actions menées peuvent porter sur tous les thèmes relatifs à la Première Guerre mondiale mais un intérêt particulier sera accordé à celles ayant un lien avec les thèmes de l'année 2018.

Dans ce cadre, les comités académiques sont invités à mobiliser les établissements et les classes dans le cadre des cérémonies officielles et à proposer que les établissements organisent leurs propres cérémonies commémoratives en lien avec les autorités locales. Un vade-mecum de présentation sera disponible sur l'espace pédagogique centenaire.org avant la rentrée scolaire 2018.

Je souhaite que les référents académiques « mémoire et citoyenneté » puissent assurer le suivi de ces opérations en lien avec les services de la Dgesc et la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Marc Huart